



IFSI - IFAS La Gaude  
Établissements Sainte-Marie  
ALPES-MARITIMES

INSTITUT DE FORMATION  
EN SOINS INFIRMIERS  
ET AIDES-SOIGNANTS  
9337, route de St Laurent  
Quartier Plan du Bois  
06610 LA GAUDE

Tél : 04 93 13 70 80  
ifsisaintemarie@ahsm.fr

**2026/2027**

**PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉ POUR LES  
CANDIDATS RELEVANT DE L'ARTICLE 22  
DE L'ARRETE DU 20 FEVRIER 2026 RELATIF AU  
DIPLOME D'ETAT INFIRMIER**

**Personnes ayant validé la deuxième année du deuxième  
cycle des études de médecine en France  
Infirmiers étrangers  
Auxiliaires médicaux**

**Conformément à l'Art. 23 de l'Arrêté 20 février 2026 relatif du diplôme d'Etat infirmier**

*"Pour être présentés au jury du diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats relevant de l'article 22 remplissent les conditions cumulatives suivantes :*

*1° **Valider le domaine A** « Sciences infirmières et raisonnement clinique » dans les conditions prévues par le référentiel de formation figurant en annexe III ;*

*2° **Maîtriser les 4 actes mentionnés dans l'évaluation de l'UE B.3** « Pratiques et interventions infirmières » en stage ou en pratique simulée ;*

*3° **Réaliser deux stages à temps complet** de soins infirmiers, validant l'acquisition des compétences des domaines 1 à 3 figurant en annexe II, d'une durée totale de :*

*a) **10 semaines à 33 semaines pour les candidats relevant des 3°, 4° et 5° du I de l'article 22 ;***

*Les modalités et typologies des stages ainsi que la durée totale de stage sont fixées par le directeur de l'institut de formation sur proposition de l'instance compétente.*

*4° **Réaliser une synthèse structurée écrite et orale** d'une analyse critique de la littérature à partir d'une question clinique ou professionnelle ;*

*5° **Etre titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité** ».*

**ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME D'ENSEIGNEMENT ET TEMPS DE  
REGROUPEMENT EN PRESENTIEL A L'IFSI A PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2026**

**CONTENU DE LA FORMATION**

**Enseignement en présentiel :** A définir selon diplôme, certificat, titre et parcours antérieur et à minima 175 heures dont 25 heures d'appropriation des connaissances en autonomie (5 semaines de 35 heures)

**STAGES :** 2 stages d'une durée totale de 350 heures à 1155 heures dont 5 heures par semaine d'appropriation des connaissances en autonomie (10 semaines à 33 semaines de 35 heures) selon diplôme, certificat, titre et parcours antérieur

Le programme de formation comprend :

- Rentrée administrative une journée le 19 octobre 2026
- Domaine A « Sciences infirmières et raisonnement clinique » dans les conditions prévues par le référentiel de formation figurant en annexe III de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat
- Domaine B, en particulier l'UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » (consultation, DVI, Transfusion, Calcul de doses, raisonnement clinique, projet de soins...)
- Suivi et validation de l'AFGSU 2
- Enseignements « Démarche scientifique, initiation à la Recherche »
- **Stages de 10 semaines** à 33 semaines à temps plein – recherche et mise en stage effectuées par l'IFSI
- **Préparation et exploitation de stage** : 4h par stage
- **Accompagnement individualisé** comprenant :
  - 3 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1er semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
- **Analyse critique de la littérature:**
  - Le document écrit devra être rendu à l'IFSI à la date indiquée sur le programme qui vous sera remis le jour de la rentrée administrative.

Fin de formation le 15 juin 2027 (selon planning - sous réserve de modification)

## ORGANISATION :

- Coordinatrice : Mme BARRAYA Denise
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, elle assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, elle assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Des responsables des stages recherchent les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

## VALIDATION :

- Domaine A - Sciences infirmières et raisonnement clinique
- UE B3 « Pratiques et interventions infirmières »
- AFGSU 2
- **Analyse critique de la littérature**: rendu fin Mai date à préciser ultérieurement
- **Stages : compétences des domaines 1 à 3 à valider** (figurant en annexe II, du programme annexe II de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier)
  - ✓ Domaine 1: Analyser la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre du raisonnement clinique afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre
  - ✓ Domaine 2: Mettre en œuvre des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative, avec la participation active d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie, en particulier dans le cadre d'une consultation infirmière, en s'appuyant sur des données professionnelles probantes, afin de garantir leur qualité et leur sécurité
  - ✓ Domaine 3: Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, notamment dans le cadre d'action de santé publique, au sein d'un milieu spécifique

<b>PUBLIC</b>	- Les personnes ayant validé la deuxième année du deuxième cycle des études de médecine en France ; - Titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre obtenu dans un Etat autre que ceux membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'EEE, permettant l'Exercice de la profession d'infirmier dans le pays d'obtention ; - Titulaires d'un diplôme donnant accès à une profession d'auxiliaire médical mentionnée au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique enregistrées au moins au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles.
<b>EFFECTIF</b>	De <b>6 stagiaires minimum</b> à 25 stagiaires maximum. Si l'effectif minimum requis n'est pas atteint l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session de formation .
<b>OBJECTIF</b>	Présentation au jury du Diplôme d'Etat d'Infirmier
<b>DUREE</b>	<b>Définie et validée par la commission d'admission</b>
<b>HORAIRE</b>	Selon planning remis le jour de la rentrée
<b>FORMATEURS</b>	Cadres formateurs
<b>COUT</b>	<b>A définir selon parcours ( à minima 5000 €) – hors inscription universitaire</b>
<b>CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lettre d'inscription manuscrite</li><li>▪ Curriculum Vitae</li><li>▪ Copie du diplôme permettant l'inscription (avec traduction assermentée si besoin) et autorisation(s) d'exercice concernée(s)</li><li>▪ Frais de dossier 140 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie) non remboursables</li><li>▪ Copie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour (**)</li><li>▪ Attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.</li></ul>
<b>SELECTION Sur l'IFSI</b>	<b>15 – 16 – 17 – 19 JUIN 2026</b> (sous réserve de modification) <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Epreuve écrite [Sur leurs connaissances générales en médecine et évaluation du projet de formation]</li><li>▪ Entretien</li></ul>
<b>SELECTION en présentiel sur l'IFSI date et heure fixées par l'IFSI</b>	

**\*\* Un titre de séjour français en cours de validité ou un visa long séjour ou étudiant couvrant la période de formation sera indispensable à l'entrée en formation sous peine d'invalider l'admission**